

COMPTE RENDU DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre Octobre, le conseil municipal dûment convoqué en date du 30 Septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bastien MERCIER, maire

Présents : BLOUIN Emilie CARPENE Marie-Pierre, DELOUBES Claudine, Sylvette DE TREGOMAIN MERCIER Bastien, GOUDENEGE France, GLIZE Nadine, Jérôme GOUDIN, SALVAGE Delphine,
Absents excusés : BONNAFOUS Mathieu, REVET David

Monsieur Jérôme GOUDIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Le maire demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération de l'acte modificatif de création de la Régie
Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

DELIBERATION N°2021-22

Annule et remplace la délibération 2021-20

Objet : Achat lot de matériel Tracteur, Remorque et Chargeuse

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Suffrages exprimés : 9 Pour :9 Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à la réception du courrier de l'USTOM en date du 15 Juin 2021 invitant les communes à faire une offre pour l'achat d'un lot de matériel roulant (tracteur remorque et chargeuse) proposé à un prix de départ de 31000€ TTC, la commission voirie s'était réunie pour étudier l'opportunité de cet achat et proposer une offre à hauteur de 38000€ TTC, celle-ci avait été transmise par monsieur le Maire.

L'offre de la commune a été retenue par l'USTOM dans sa séance du 06 Juillet 2021.

Il propose de solliciter l'aide de la CDC fonds de concours d'un montant de 10 000 euros et d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour la somme de 28 000 euros.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'achat du mot de matériel pour un montant de 38000€ TTC
- Décide de solliciter l'aide fonds de concours de la CDC d'un montant de 10 000 euros
- Assurera le financement complémentaire par autofinancement pour la somme de 28 000 euros.
- de procéder à une délibération modificative au budget afin d'ouvrir les crédits suffisants au projet.

DELIBERATION N°2021-23

Objet : Fonds de concours Communauté de Communes du Réolais

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Suffrages exprimés : 9 Pour :9 Contre : 0

Monsieur le Maire fait part au conseil des modalités d'attribution du Fonds de concours de la Communauté de Commune du Réolais.

Il informe l'Assemblée des conditions d'obtention de ce fond.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet d'achat du tracteur, remorque et chargeuse, d'un montant de 38 000euros

Le Conseil Municipal **décide** :

- De solliciter le fonds de concours de la CDC d'un montant de 10 000 euros
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour la somme de 28 000 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°2021-24

Objet : Désignation Délégué à la commission de communication CDC du Réolais

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Suffrages exprimés : 9 Pour :9 Contre : 0

Monsieur le Maire Bastien MERCIER, rappelle à l'assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire pour siéger à la commission Communication de la Communauté de Commune du Réolais.

Est candidat au poste de titulaire : France GOUDENEGE

– France GOUDENEGE est élue au poste de suppléante au sein de cette commission .

DELIBERATION N°2021-25

Objet : Subvention AS Morizes

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Suffrages exprimés : 9 Pour :9 Contre : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de fixer le montant de la subvention attribuée à L'AS Morizes. Il donne lecture de la liste des joueurs du club pour l'année 2020/2021

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents, le conseil fixe le montant de la subvention à verser au club sportif comme suit:

- 20 euros par enfant licencié soit 8 enfants pour un montant de 160 euros

DELIBERATION N°2021-26

Annule et remplace la délibération 2021-21

Objet : Tarifs Location Foyer rural

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Suffrages exprimés : 9 Pour :9 Contre : 0

Monsieur le Maire expose au conseil que les tarifs de location du Foyer rural ont besoin d'être revus et que suite aux travaux d'aménagement il y a lieu de les changer, il demande à l'assemblée de fixer les nouveaux tarifs.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

- Administrés de la commune 100€ (ascendant/descendant) 150€ à partir de la deuxième fois
- Propriétaires non résident 150€
- Gratuit pour les associations de la commune
- Particuliers hors commune 350€
- Associations hors communes permanents sur l'année 50€ pour 2 jours par mois
- Associations hors commune pour la soirée 150€

La caution demandée sera de 300 euros en deux chèques 250€ et 50€ (Forfait ménage)

Les tarifs sont appliqués à compter du 04 Octobre 2021

DELIBERATION N°2021-27

Annule et remplace l'acte de création de la régie

Objet : Modification de l'acte de création de Régie

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Suffrages exprimés : 9 Pour :9 Contre : 0

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au contrôle de la trésorerie de la Régie des bâtiments communaux, celle-ci demande à l'assemblée de modifier certains points :

- Enlever les loyers communaux à l'article concerné
- Rajouter un article pour l'ouverture du compte DFT : compte de dépôt de chèque au centre d'encaissement de Lille.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents, la modification de cet acte

Délibération Modificative du budget N°2021-2801 :

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Suffrages exprimés : 9 Pour :9 Contre : 0

Virement de la section de fonctionnement de 38000 euros vers la section d'investissement pour l'achat du tracteur, ouverture de crédits de dépenses au compte 21571.

Le conseil à l'unanimité des membres présents valide cette délibération modificative au budget 2021.

Questions diverses :

- Prévoir une rampe à l'ancien cimetière au niveau de l'entrée côté stade.
 - Présentation du PASS Culture par Madame Délyphine SALVAGE déléguée.
 - Prévoir au prochain conseil le projet de l'inauguration de l'aménagement du Bourg.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,